

Information labellisation des écoles de rugby

La commission de labellisation souhaite apporter quelques informations complémentaires concernant les dossiers de labellisation des écoles de rugby du Val de Marne.

Une école de rugby labellisée, ou souhaitant le devenir, se doit :

- De remplir les conditions de la grille d'auto-évaluation
- De réaliser un entraînement minimum par semaine
- D'avoir au moins un éducateur diplômé par catégorie
- De participer aux plateaux moins de 7 ans avec leurs joueurs et/ou de faire participer leurs éducateurs (ou volontaires) à la formation moins de 7 ans
- D'avoir au moins 50% de leur effectif moins de 15 ans qui participe aux CPS
- D'avoir un éducateur et/ou un dirigeant par plateau de CPS (1^{ère} et 2^{ème} année)
- De faire participer au moins une équipe au trophée orange départemental
- D'avoir un nombre de joueur suffisant validés « je joue arbitre »
- Réaliser des actions scolaires et/ou participer aux actions de développement du Comité Départemental
- Fournir les pièces justificatives au dossier (livret de formation du joueur, projet école de rugby...)